

ASSEMBLÉE NATIONALE

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

AMENDEMENT

N ° CD384

présenté par

Mme Rabault, M. Bouillon, M. Garot, Mme Biémouret, M. Aviragnet, Mme Bareigts,
Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont,
M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert,
M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo,
Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Saulignac, Mme Victory,
M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.